



PROCES-VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT DE VENDEE
- VENDREDI 28 JUIN 2024 -
à AIZENAY

Mot d'accueil du Président du District de Vendée de Football



« Bonsoir à toutes et à tous,

Bienvenue à Aizenay et merci d'avoir répondu à notre invitation pour cette assemblée qui sera composée de 3 parties :

- une assemblée extraordinaire avec pour objet la modification de nos statuts et la nécessaire mise en conformité avec les Statuts types, votés à la dernière AG de la FFF ;
- une assemblée électorale puisque nous arrivons en fin de mandat et donc la nécessité de mettre en place une nouvelle équipe pour la prochaine mandature 2024/2028. Élection également de la délégation des clubs de district aux AG de Ligue pour la mandature également ;
- l'intervention de la société LOG'IN sur l'utilisation des réseaux sociaux.

Mais dans un premier temps je voudrais remercier la Mairie d'Aizenay et son Maire M. Franck ROY, pour la mise à disposition de la salle des « quatre rondes » et par sa présence.

Remercier également le club de la France d'Aizenay pour son aide précieuse dans la préparation de cette AG.

Je voudrais excuser :

Madame Christelle MORANCAIS, Présidente de la Région

Monsieur Alain LEBOEUF, Président du Conseil départemental

Madame Bérengère SOULARD, Vice-Président, chargée des sports

Madame Annick BILLON, Sénatrice et Monsieur Didier MANDELLI, Sénateur

Monsieur Didier ESOR, Président de la Ligue des Pays de la Loire, pris par l'AG du District 72

Monsieur Jean-Philippe GUIGNARD, Président du CDOS

Et remercier de leur présence :

M. Thomas PERROCHEAU, Conseiller départemental

M. Eric BOURGET, Président de l'AEF (Amicale des éducateurs)

M. Christophe PEAUDEAU, Président de l'UNAF (Union nationale des arbitres de football)

Remercier également nos partenaires privés :

Le Crédit Agricole représenté par M. FOURNIER de l'agence d'Aizenay

Les magasins Intersport, les magasins U de Vendée, Atlantique Pellerin Vacances, partenaires de nos Coupes et Challenges

Objectifs Séjours et Civi-ling

Les magasins Leclerc Vendée et Symta, partenaires de l'arbitrage

Le Crédit Mutuel Océan, partenaire du PEF

MTK partenaire du Futsal et Beach

Votre présence, vos messages, votre soutien, montrent tout l'intérêt que vous portez à notre structure. Soyez en remercier.

Comme il se doit, à chaque assemblée générale, je voudrais que nous ayons une pensée pour toutes celles et ceux qui nous ont quittés au cours de cette saison. Je vous demande quelques instants de recueillement.

HOMMAGE AUX DISPARUS

André DURAND
01/08/2023
ESOF La Roche s/ Yon



Dominique BONNAUD
23/03/2024
FCPB l'Hermenault



Wladislas GUTOWSKI
02/2024
Ancien secrétaire élu du District



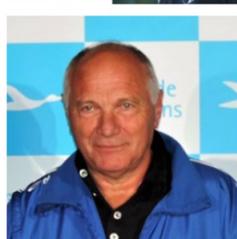
Hervé NAULEAU
24/04/2024
FEC La Chaize le Vicomte



Bernard CHOPIN
09/02/2024
Ancien arbitre - observateur
Membre de la commission
Promotion de l'Arbitrage



Bernard POUSSINNEAU
03/2024
AS Riezaise



Norbert RICHARD
04/2024
FC Challans



Gabriel GAUVRIT
12/2023
US St Etienne Palluau



Patrick MALIDIN
22/03/2024
FC Chavagnes la Rabatelière



Camille RICHARD
25/06/2024
Observateur



Enfin, je ne peux terminer ces remerciements, sans mettre en valeur, le travail extraordinaire réalisé par l'ensemble du personnel administratif et technique, l'ensemble des élus, membres du comité ou de commissions pour leur disponibilité, leur écoute. Ils ont su répondre avec professionnalisme, à vos attentes. Le résultat de l'audit réalisé auprès de vous l'a démontré.



Sans plus attendre, je laisse la parole à M. ROY, Maire d'AIZENAY. Merci ».

Mot d'accueil des personnalités

M. Franck ROY - Maire d'Aizenay

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à AIZENAY et remercie particulièrement Thomas PERROCHEAU, conseiller départemental et ses quelques collègues Maires qui se trouvent dans l'assemblée ainsi que Christophe, Président du club et Jérôme, membres du club d'Aizenay.

Monsieur le Maire présente rapidement sa commune qui se compose de pratiquement 11 000 habitants, d'une centaine d'associations, dont 25 sportives, 3600 licenciés répartis dans une trentaine de disciplines. Le football est passé en second en nombre de licenciés dans la commune, après la gymnastique (suite à une fusion de 2 clubs). On retrouve de nombreuses activités : le tir à l'arc, la boxe... beaucoup d'activités autour du sport.

Monsieur le Maire revient sur le club de foot, la France d'Aizenay, saison pleine d'émotions (7^{ème} tour de la Coupe de France), une soirée magique et pleine d'émotions.

Puis la finale de la Coupe de Vendée avec Mareuil. Beaucoup d'images de supporters, de très belles choses ce soir-là. Il rappelle qu'il y a un beau partenariat avec le club d'Aizenay, il faut avoir du pragmatisme avec les collectivités et les clubs, les temps changent, il faut tous que l'on soit inventifs, consciencieux.



Des projets pour les infrastructures, l'utilisation des terrains doit être réaménagée. La commune a des problématiques d'arrosage, il faut voir les installations autrement. Il indique qu'il a un message à faire passer aux instances « *Nous les élus ont est là pour accompagner les associations et l'ensemble des concitoyens, mais on est confronté à de nombreuses demandes, des contraintes règlementaires de plus en plus importantes, on manque de pragmatisme et on ne peut pas être tout le temps une banque* ». Le vœu, la vie associative a besoin des collectivités, mais elles ont besoin aussi de soutien sans trop de contraintes.

Et de terminer « *En tout cas je vous souhaite une belle soirée, de bons pronostics pour l'Euro, une belle saison à tous et à toutes. Merci pour votre engagement, on en a besoin pour tisser le lien social, vive le District, vive les clubs de foot, vive les bénévoles.* »

M. Christophe AVRIL - Président du club de la France d'AIZENAY

Le Président salue l'assemblée. Il rappelle la très belle saison sportive passée. 575 licenciés, dont une centaine de bénévoles, une vingtaine d'éducateurs diplômés dans le club. Le club possède les infrastructures. Il est autonome dans toutes les équipes, pas d'entente, une des priorités le football féminin. Le club va continuer à former et espère un jour évoluer en R1. M. AVRIL souhaite une bonne soirée à tous.



Participation

104 clubs présents sur 131 clubs soit 79,4 % de présence
1186 voix représentées sur 1407 soit 84,3 %

«En application de l'article 12 § 12.5.3 des Statuts du District, le QUORUM étant atteint, les Assemblées peuvent valablement délibérer ».

.....

Bilan de la mandature par Jean-Jacques GAZEAU, Président

« Une nouvelle mandature s'achève. La tâche pendant ces 4 dernières années a été immense et passionnante, malgré un début de mandature délicat avec le COVID. Grâce à une bonne équipe d'élus, de bénévoles, de salariés, grâce à vous également, nous avons su faire face et pu mettre en place de nombreux chantiers dans l'intérêt du football vendéen. Cette assemblée, compte-tenu de sa date et de son contexte électif, ne comportera pas de rapports moral et financier de la saison écoulée. Ils seront faits lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 octobre 2024 à LA BOISSIERE DES LANDES, assemblée qui permettra également de célébrer les 70 ans du District. Juste quelques images résumant la saison.

MANDATURE 2020-2024

Le bilan en quelques images



Faire également un bilan de 4 saisons écoulées aurait été également fastidieux, tant les actions menées ont été nombreuses. Aussi, nous avons choisi de vous montrer un tableau comparatif chiffrés, entre 2020 et 2024 qui montre toute la vitalité de notre District.

MANDATURE 2020-2024

Le bilan chiffré

LICENCIÉS	30 JUN 2020	30 JUN 2024	ÉVOLUTION
Total licenciés	31 524	34 416	+ 9,17 %
Seniors	8 345	8 258	- 1,04 %
U19 à U12	7 665	8 628	+ 12,56 %
Foot d'animation	7 474	7 523	+0,65 %
Féminines	2 003	2 585	+29,05 %
Futsal	556	724	+ 30,21 %
Loisirs	442	774	+ 39,20 %
Arbitres	332	360	+ 8,44 % (dont +20,40 % cette saison)
Dirigeants	3 687	4 176	+ 13,25 %
Dirigeantes	425	502	+18,11 %
Éducateurs	544	682	+21,32 %
Clubs / GJ / GF	153	158	+3,27 %

Ce résultat c'est aussi le vôtre. Vous avez su répondre positivement à nos sollicitations nombreuses, trop nombreuses parfois à votre goût. Je sais. Nous vous en sommes reconnaissants, la majeure partie des actions préconisées par la FFF sont désormais en place dans notre District. Ce qui en fait sans doute l'un des districts le plus dynamique sur le territoire national. Les 2 dernières « nominations » ne viendront pas contredire ce constat :

- Ecole de LANDERONDE pour sa 1^{ère} place au concours organisé dans le cadre du dispositif « Foot à l'École »
- Le District dans le cadre de l'opération « Toutes Foot » et qui récompense notre engagement, clubs, district, dans la mise en place de la mixité.

SAISON 2023-2024



Opération balle au pied



La classe de CP/CE2 de l'école Jeanne d'Arc de Landeronde remporte, pour la 2nde fois, le concours national Foot à l'École.

Toutes foot



Le District est élu lauréat national du dispositif Toutes Foot. Rendez -vous les 6 & 7 juillet à Clairefontaine.



Sans être plus long, je voudrais enfin vous remercier toutes et tous. La tâche qui nous incombe n'est pas facile, est très compliquée parfois, à l'image du fonctionnement de notre société. Le sport et le foot en particulier, n'est pas exempt de ces dysfonctionnements.

Fred Astaire disait :

« *Le plus difficile pour les enfants d'aujourd'hui, c'est de devoir apprendre les bonnes manières sans les voir au quotidien* ».

Alors continuons de croire que les choses peuvent évoluer. Continuons de penser que notre action n'est pas inutile. Ce que vous faites n'a pas de prix et c'est une des raisons qui nous a poussés moi et mon équipe à nous engager. »

1 - Assemblée extraordinaire :

Modifications statutaires

➤ Suite à la modification des statuts fédéraux lors de la dernière assemblée générale de décembre 2023, le District harmonise ses propres statuts et les présente à l'assemblée. Les modifications aux statuts sont validées à l'unanimité par l'Assemblée (vote à main levée accepté par l'AG).

Les modifications sont à retrouver en annexe.

Clôture de l'Assemblée extraordinaire

2 - Assemblée électorale :

Intervention du Président de la Commission de Surveillance des Opérations électorales : M. Joël POIRAUD

M. POIRAUD informe l'assemblée que 2 votes auront lieu :

- Le vote pour élire les membres du Comité de Direction
- Le vote pour les représentants des clubs de District aux AG Ligue

Il indique que la Commission de surveillance des opérations lors de sa réunion du 31 mai, a statué sur la recevabilité de toutes les candidatures.

Avant le passage aux urnes, il laisse la parole au seul candidat, M. Jean-Jacques GAZEAU, tête de liste.

Parole à M. Jean-Jacques GAZEAU – Candidat tête de liste

« Constituer une liste c'est bien entendu choisir une équipe avec qui vous avez envie de construire et partager pendant 4 ans.

Construire une liste c'est élaborer un projet, c'est donner du sens à l'action.

Aussi, nous avons construit un projet qui s'inscrit dans la continuité de la dernière mandature. L'audit réalisé a montré que globalement, les actions menées jusqu'à maintenant, donnent satisfaction aux clubs. Cette dynamique doit se poursuivre sur la prochaine mandature. Mais un projet n'est pas figé. Il doit pouvoir s'adapter, s'actualiser, s'enrichir en fonction des événements et des besoins, vos besoins.

Dans ce sens, notre volonté sera toujours la même que cela soit les élus, les salariés : être proche de vous, à l'écoute, être utile. Notre projet n'est pas révolutionnaire. C'est simplement une évolution, c'est poursuivre ce qui fonctionne bien, c'est améliorer ce qui doit l'être, c'est intégrer des nouveautés pour coller à la réalité du moment. Ce projet se veut porteur de sens, fédérateur, attractif, innovant, être utile au football, aux clubs et aux licenciés.

Nous partageons une passion commune, nous devons avoir la volonté de construire avec vous et pour vous. Nous sommes prêts :

P	=	Passion
R	=	Responsabilité
E	=	Engagement - exemplarité
T	=	Travail
S	=	Solidarité

5 nouveaux membres font leur apparition. Je les remercie d'avoir accepté d'apporter leur expérience et la mettre au service du collectif.

Je remercie également celles et ceux qui arrêtent pour diverses raisons et qui pendant cette dernière mandature, ont apporté leur expérience.

Programme de la mandature :

LE PROJET DE MANDATURE 2024/2028

« Renforcer nos liens pour bâtir le foot de demain »

ÊTRE attractif

ÊTRE innovant

ÊTRE fédérateur

ÊTRE porteur de sens

LE PROJET DE MANDATURE 2024/2028

Soutenir notre mission d'accompagnement
et dynamiser la vie associative

Optimiser notre communication

L'Esprit Foot sans compétition

Accompagner la féminisation et la mixité

Mieux maîtriser les enjeux sociaux
et environnementaux

Développer et structurer l'arbitrage

Optimiser l'accès et le parcours
de la performance sportive

Faire du football des enfants
le coeur de notre développement

1 – Soutenir notre mission d'accompagnement et dynamiser la vie associative

L'audit réalisé montre, à travers vos témoignages, que beaucoup de choses ont été faites. Vous le reconnaissez.

Mais on s'aperçoit également que vous méconnaissez encore le fonctionnement du District et ses rouages. La proximité devra être développée pour répondre au mieux aux besoins de chacun.

Nous devons travailler par secteur : chacun à sa spécificité. C'est déjà vrai pour le foot d'animation, cela devra l'être dans les autres secteurs : arbitrage, formations....

2 – Optimiser notre communication

L'arrivée de Marion a permis de créer une dynamique : information, mise en valeur des actions. Il nous faut continuer et c'est la raison pour laquelle, des heures vont être à nouveau créées en septembre.

On sait aujourd'hui l'importance des réseaux sociaux.

*Dire ce que l'on fait
Montrer ce que l'on fait
Valoriser de ce que l'on fait*

Vrai pour le District
et vrai pour les clubs
également

Actuellement c'est près de 7000 abonnés sur Facebook, 6000 followers sur Instagram et 560 abonnés LinkedIn, une progression constante que l'on doit maîtriser.

L'intervention tout à l'heure, nous aidera justement, à gérer ces phénomènes.

3 – L'esprit foot sans compétition

Il nous faut répondre aux évolutions de la société et des pratiquants. Le football doit s'inscrire dans le projet du Ministère des Sports et devenir un levier de développement de la pratique sportive sous toutes ses formes et notamment autour des pratiques loisirs et de santé. Sans en faire une fixation, nous accompagnerons ces nouvelles pratiques, nous vous encourageons à les développer au sein de vos clubs.

Faire du club un véritable lieu de vie, où toutes les personnes, quel que soit leur âge, leur handicap, leur envie, peuvent se retrouver.

4 – Mieux maîtriser les enjeux sociaux et environnementaux

Nous devons être un district en lien avec notre environnement. Nous avons initié, lors du dernier mandat, des actions. Il s'agit maintenant, d'accentuer notre démarche RSF et continuer notre travail sur les comportements (0,99% de rencontres à problèmes).

Améliorer l'état d'esprit autour des terrains sera l'une des priorités.

5 – Accompagner la féminisation et la mixité

Le football au féminin prend petit à petit sa place. Il nous faut continuer à œuvrer pour que la féminisation, au-delà des pratiques, devienne de plus en plus naturelle.

6 – Développer et structurer l'arbitrage

Beaucoup de choses ont été faites ces dernières saisons. Il nous faut continuer cette dynamique. Il nous faut faire preuve de créativité.

Notre objectif est d'atteindre 380 arbitres, nombre nécessaire pour encadrer nos compétitions.

7 – Optimiser l'accès et le parcours de la performance sportive

Cela fait partie de nos missions que de permettre à nos meilleurs joueurs d'évoluer encore au contact des meilleurs.

Nous devons être ambitieux et accompagner nos meilleurs jeunes pour qu'ils puissent faire les bons choix. Cela passera par le développement qualitatif de nos dispositifs : SES – SSS – stages – formations d'éducateurs et le nécessaire travail collaboratif avec les clubs.

8 – Faire du football des enfants, le cœur de notre développement

La formation dès le plus jeune âge doit être la clé de voute de notre travail.
Le football doit rassembler.
Les enfants doivent prendre plaisir.
La qualité de nos écoles de football doit être notre priorité.

Voici résumé en quelques mots, les grandes lignes de notre projet.
Nous comptons sur vous pour nous aider à le réaliser. »

Intervention de la Commission de Surveillance des Opérations électorales

- La commission rappelle la procédure de mise en place des élections.
- Les représentants des clubs sont invités à se présenter aux urnes.

INTERLUDE :

Pendant le dépouillement M. **Guillaume Dorai, de la Société Log'in** prend la parole sur le thème : « Prévention et sensibilisation à l'utilisation des réseaux sociaux », intervention très appréciée des clubs.

RESULTATS DES ELECTIONS

ELECTION AU COMITE DE DIRECTION

- Résultats des votes : 104 clubs présents – 1186 voix représentées - 1042 voix exprimées – absentions 144 voix, la liste est élue à la majorité.

LA LISTE



Jean-Jacques
GAZEAU

Président



Pierre
ALLAIRE



Paul
ARRIVÉ



Bénédicte
BLAIS

Représentante des
féminines



Daniel
BLANCHARD



Fabrice
BORY



Lionel
BURGAUD



Boris
CADU



Olivier
CHAILLOU

Représentant des
arbitres



Michel
DROCHON



LA LISTE



Laurent
GRELIER



Christian
GUIBERT

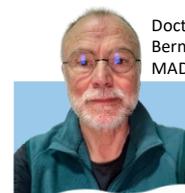


Claude
JAUNET

Trésorier



Nathalie
LE BRETON



Docteur
Bernard
MADOC

Médecin



Florent
MANDIN



Michel
PELLETIER

Secrétaire



Damien
PLUCHON



Gwenaëlle
RICHARD



Bertrand
SAVINAUD

Représentant des
éducateurs



ELECTION DES REPRESENTANTS DES CLUBS DE DISTRICT AUX AG LIGUE

- Résultats des votes : 104 clubs présents – 1186 voix représentées - 1044 voix exprimées – absences 142 voix.

En application des statuts, les candidats qui recueillent le plus grand nombre de voix sont élus en qualité de délégués titulaires, les suivants étant alors élus en qualité de délégués suppléants. Étant défini que le nombre de titulaires à élire pour le District de Vendée est de 6.

Titulaire	BLAIS	Bénédicte	1044 voix
Titulaire	BURGAUD	Lionel	1044 voix
Titulaire	DEBONLIER	Alain	1044 voix
Titulaire	DROCHON	Michel	1044 voix
Titulaire	PELLETIER	Michel	1044 voix
Titulaire	PICHERIT	Loïc	1044 voix
Suppléant	BORY	Fabrice	1040 voix
Suppléant	MITCHELL	Philip	1039 voix

Clôture de l'Assemblée électorale



M. Thomas PERROCHEAU – Conseiller départemental

M. PERROCHEAU fait part de sa satisfaction d'être présent à cette assemblée et précise qu'il représente le Conseil départemental, Alain LEBOEUF et Bérengère SOULARD ne pouvant pas être présents ce soir. Il constate que le nombre de clubs et les pourcentages des présents sont importants ce qui prouve le dynamisme du District, il félicite Jean-Jacques

et toute son équipe.

Il rappelle le soutien du Conseil départemental pour tous les sports et à toutes les manifestations, Foot'Océane, pour les clubs de haut niveau, les collectivités, pour la construction de salles, des rénovations de terrains en herbe ou synthétique, pour l'ensemble des sports.

Il y a quelque chose qui tient à cœur tous les acteurs des sports, c'est la maison des sports et M. PERROCHEAU tient également à rappeler que le département y travaille, les desideratas de l'ensemble des comités ont été récupérés. L'ensemble des comités ont été rencontrés, c'est un travail pour les prochains mois et années.

Il évoque la bonne tenue sur les terrains, des encadrants et du travail que les bénévoles font sur les terrains chaque week-end.

Il rappelle sa passion pour le football et même si le football est montré du doigt pour des problématiques, le football doit évoluer, mais l'évolution a commencé, le programme publié sur le site du District va dans le bon sens.

Le football a changé, tous les week-ends des bénévoles sont là pour encadrer les jeunes, « Vive le football en Vendée ».

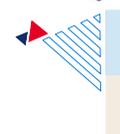
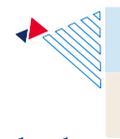
Fin de l'assemblée : 21H15

Le Président du District
Jean-Jacques GAZEAU

Le Secrétaire
Daniel BLANCHARD

MODIFICATION DES STATUTS suite à la modification des statuts de la FFF, décembre 2023

Texte actuel	Nouveau texte proposé
<p>TITRE II - OBJET ET MEMBRES DU DISTRICT</p> <p>Article 8 - Objet</p> <p>Le District assure la gestion du football sur le Territoire.</p> <p>Il a plus particulièrement pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'organiser, de développer et de contrôler l'enseignement et la pratique du football, sous toutes ses formes, dans le Territoire ; - de délivrer les titres départementaux et procéder aux sélections départementales ; - de mettre en œuvre le projet de formation fédéral ; - d'entretenir toutes relations utiles avec la FFF, la Ligue, les autres districts et ligues régionales et les groupements qui sont ou seront affiliés à la FFF, les pouvoirs publics et le mouvement sportif ; - de défendre les intérêts moraux et matériels du football dans le Territoire ; - d'organiser des stages <u>vacances</u>. <p>[...]</p>	<p>TITRE II - OBJET ET MEMBRES DU DISTRICT</p> <p>Article 8 - Objet</p> <p>Le District assure la gestion du football sur le Territoire.</p> <p>Il a plus particulièrement pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'organiser, de développer et de contrôler l'enseignement et la pratique du football, sous toutes ses formes, dans le Territoire ; - de délivrer les titres départementaux et procéder aux sélections départementales ; - de mettre en œuvre le projet de formation fédéral ; - d'entretenir toutes relations utiles avec la FFF, la Ligue, les autres districts et ligues régionales et les groupements qui sont ou seront affiliés à la FFF, les pouvoirs publics et le mouvement sportif ; - de défendre les intérêts moraux et matériels du football dans le Territoire ; - d'organiser des stages <u>vacances</u> ; - de promouvoir et favoriser l'éducation des jeunes par le football ; - de former des bénévoles et salariés de clubs, du District <p>[...]</p>



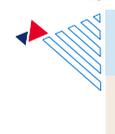
Texte actuel	Nouveau texte proposé
<p>Article 9 – Membres du District</p> <p>[...]</p>	<p>Article 9 – Membres du District</p> <p>[...]</p> <p>Nouvel article :</p> <p><i>9.4. Une même personne ne peut pas exercer simultanément la fonction de Président dans plusieurs clubs affiliés à la Fédération, sauf si les équipes de chacun ces clubs concernés évoluent, de manière exclusive, dans des pratiques différentes (libre, football d'entreprise, loisir, futsal, futnet).</i></p>

Texte actuel	Nouveau texte proposé
<p>Article 12 Assemblée Générale</p> <p>Assemblée Générale</p> <p>Composition</p> <p>L'Assemblée Générale est composée des représentants des Clubs. Participent également à l'Assemblée Générale avec voix consultative les Membres Individuels et les Membres d'Honneur.</p>	<p>Article 12 Assemblée Générale</p> <p>Assemblée Générale</p> <p>Composition</p> <p>L'Assemblée Générale est composée des représentants des Clubs. Participent également à l'Assemblée Générale avec voix consultative les Membres Individuels et les Membres d'Honneur.</p> <p><i>Un membre du Comité de Direction n'est pas, en cette seule qualité, membre de l'Assemblée Générale. Il peut néanmoins avoir le droit de voter à l'Assemblée Générale s'il dispose, outre sa qualité de membre du Comité de Direction, de la qualité de représentant de Club, au sens des présents Statuts.</i></p>
<p>12.2. Nombre de voix</p> <p>Chaque Club dispose d'un nombre de voix déterminé notamment suivant le nombre de licences au sein de ce Club au terme de la saison précédente.</p>	<p>12.2. Nombre de voix</p> <p>Chaque Club dispose d'un nombre de voix déterminé notamment suivant le nombre de licences au sein de ce Club au terme de la saison précédente.</p> <p><i>Un club issu d'une fusion prenant effet lors de la saison en cours dispose d'un nombre de voix déterminé selon le nombre total de licences des clubs concernés par la fusion au 30 juin de la saison précédente.</i></p>



<p>12.3. Représentants des Clubs</p> <p>Le représentant du Club doit remplir les conditions générales d'éligibilité rappelées à l'article 13.2.1 des <u>présents Statuts</u>.</p> <p>[...]</p>	<p>12.3. Représentants des Clubs</p> <p>Le représentant du Club doit remplir les conditions générales d'éligibilité rappelées à l'article 13.2.1 des <u>présents Statuts</u>.</p> <p><i>Toutefois, par exception à la dernière mention du 13.2.1, le représentant du Club, au jour de l'Assemblée Générale, ne doit pas se trouver en état de suspension, quel que soit le quantum de cette suspension ou la nature des faits ayant conduit à son <u>prononcé</u>.</i></p> <p>[...]</p>
<p>12.4. Attributions</p> <p>L'Assemblée Générale est compétente pour : [...]</p> <p>- et plus généralement délibérer sur toutes les questions à l'ordre du jour.</p>	<p>12.4. Attributions</p> <p>L'Assemblée Générale est compétente pour : [...]</p> <p>- et <u>plus</u> généralement <i>examiner</i> toutes les <i>questions à l'ordre du jour</i>.</p>
	<p><i>L'assemblée générale délègue au Comité de Direction, sa compétence pour l'adoption et la modification des textes suivants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - les règlements des compétitions à l'exclusion des dispositions relatives à : <ul style="list-style-type: none"> * au nombre d'équipes dans les championnats ainsi qu'aux règles d'accessions et rétrogradations * aux règles générales et particulières de classement des championnats - les annexes règlementaires - le règlement financier.

<p>12.5. Fonctionnement</p> <p>12.5.1. <u>Convocation</u></p> <p>[...]</p> <p>[...]</p> <p>12.5.4. <u>Votes</u></p> <p>Les décisions sont prises à la majorité des suffrages valablement exprimés, soit à main levée, soit au vote à bulletin secret. Les votes nuls et les votes blancs ne sont pas comptabilisés dans les suffrages <u>exprimés</u>.</p> <p>Le vote sur les personnes se fait à bulletin secret de même que tout vote pour lequel le vote à bulletin secret est demandé par au moins un représentant de club.</p> <p>Le vote électronique, garantissant la sécurité et l'anonymat des votes, est admis pour tous les votes, notamment ceux à bulletin secret.</p>	<p>12.5. Fonctionnement</p> <p>12.5.1. <u>Convocation</u></p> <p>[...]</p> <p>L'Assemblée Générale se tient en présence physique de ses membres, <u>ou à distance de manière</u> dématérialisée en recourant à la visioconférence, à l'audioconférence ou à tout autre moyen de communication.</p> <p>[...]</p> <p>12.5.4. <u>Votes</u></p> <p>Les décisions sont prises à la majorité des suffrages valablement exprimés, soit à main levée, soit au vote à bulletin secret. <i>Les abstentions</i>, les votes nuls et les votes blancs ne sont pas comptabilisés dans les suffrages exprimés.</p> <p>Le vote sur les personnes se fait à bulletin secret de même que tout vote pour lequel le vote à bulletin secret est demandé par au moins un représentant de club.</p> <p>Le vote électronique, <i>à distance ou en physique</i>, garantissant la sécurité et l'anonymat des votes, est admis pour tous les votes, notamment ceux à bulletin secret. [...]</p>
--	---

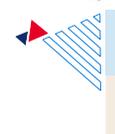


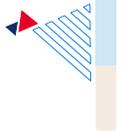


Texte actuel	Nouveau texte proposé
Article 13 - Comité de Direction 13.1 - Composition [...]	Article 13 - Comité de Direction 13.1 - Composition [...] <i>Un membre du Comité de Direction ne peut pas être salarié de la F.F.F., de la L.F.P., de l'I.E.F.F., d'une Ligue régionale ou d'un District, et inversement.</i>

13.2 - Conditions d'éligibilité 13.2.1 Conditions générales d'éligibilité Ne peut être candidate : [...] la personne de nationalité française condamnée à une peine qui fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ; la personne de nationalité étrangère condamnée à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ; la personne licenciée suspendue de toutes fonctions officielles.	13.2 - Conditions d'éligibilité 13.2.1 Conditions générales d'éligibilité Ne peut être candidate : [...] la personne <i>faisant l'objet d'une interdiction de droit de vote ou d'éligibilité en vertu de l'article 131- 26 du code pénal ;</i> la personne licenciée <i>concernée par une suspension ferme supérieure à 5 matchs ou supérieure à 1 mois, non intégralement purgée.</i>
--	--

13.3. Mode de scrutin [...] Déclaration de candidature : [...] Nul ne peut être sur plus d'une liste. [...] La déclaration de candidature doit être adressée au secrétaire du District par envoi recommandé, au plus tard 30 (trente) jours avant la date de l'Assemblée Générale.	13.3. Mode de scrutin [...] Déclaration de candidature : [...] Nul ne peut être sur plus d'une liste. <i>Si une personne figure sur plusieurs listes, seule la première liste transmise sera prise en compte.</i> [...] La déclaration de candidature doit être <i>transmise</i> par <i>courrier électronique</i> envoyé au District, à l'attention de la Commission de surveillance des opérations électorales, 30 (trente) jours au moins avant la date de l'élection. [...]
13.8 Frais Des remboursements de frais sont admis sur présentation de justificatifs.	13.8 Frais Des remboursements de frais sont admis sur présentation de justificatifs. <i>En tant qu'association Loi 1901, le District est autorisé à rémunérer ses dirigeants. Les modalités de rémunération, le montant de cette rémunération et le nombre de dirigeants concernés, dans le respect de l'article 261.7-1^d du code général des impôts, sont définis par le Comité de Direction par un vote à la majorité des 2/3 des membres présents ou représentés en dehors du ou des dirigeants concernés. Ensuite, lors de la présentation à l'assemblée générale de l'arrêté des comptes de l'exercice clos, cette dernière est invitée à se prononcer pour approuver ou non la convention règlementée relative à la rémunération des membres du Comité de Direction.</i>





Texte actuel	Nouveau texte proposé
<p>Article 14 - Bureau</p> <p>14.1 Composition Le Bureau du District comprend 7 membres dont :</p> <ul style="list-style-type: none">- le <u>Président</u> du District ;- un <u>Secrétaire</u> ;- un <u>Trésorier</u> ; <p>4 autres membres.</p>	<p>Article 14 - Bureau</p> <p>14.2 Composition Le Bureau du District comprend :</p> <ul style="list-style-type: none">- le <u>Président</u> du District ;- un <u>Secrétaire</u> ;- un <u>Trésorier</u> ; <p><i>et autant de membres que nécessaire avec l'organigramme mis en place.</i></p>

Texte actuel	Nouveau texte proposé
<p>Article 15 – Président</p> <p>15.1 - Modalités d'élection</p> <p>[...]</p>	<p>Article 15 – Président</p> <p>15.1 - Modalités d'élection</p> <p>[...]</p> <p><i>Le Président du District ne peut pas cumuler cette fonction avec celle de Président d'un club affilié à la F.F.F. et appartenant à sa Ligue.</i></p> <p><i>En conséquence, toute personne élue Président du District, également Président d'un club affilié à sa Ligue, doit démissionner de son poste de Président de club et apporter la preuve de cette démission dans les 15 jours suivant son élection. Cette démission doit en outre, être effective dans les 3 mois suivant son élection, la preuve devant également en être apportée dans ce délai.</i></p> <p><i>A défaut du respect de ces obligations, son élection est réputée caduque, sur constat de la Commission de surveillance des opérations électorales.</i></p>

